

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LES VOLONTAIRES HUMANITAIRES

Nous travaillons depuis plus de 25 ans avec de nombreux partenaires dans le monde, les anciens étudiants de l'IFPVPS (Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé) qui sont maintenant des professionnels ont contribué à la création de cette organisation afin de renouveler leur expérience.

La réussite d'une mission, en dehors du travail accompli, est fort liée au comportement des volontaires dans le groupe afin d'améliorer la coordination des efforts de chacun.

Cette charte présente quelques règles élémentaires afin de faire de l'engagement de chaque volontaire un socle de valeurs utiles et valorisantes.

Le volontaire représente l'image et la réputation internationale de l'ONG à chaque instant dans le pays d'accueil.

Le volontaire s'engage à :

1-RESPECTER LES REGLES DE LA COMMUNAUTE DES MISSIONNAIRES

Ponctualité, respect et politesse, présence obligatoire aux moments imposés (repas, débriefing, travail organisé...).

Aucun comportement déviant, agressif, violent ou bruyant ne sera autorisé.

Les relations intimes entre participants à la mission ou avec quiconque, y compris avec la population locale ne seront pas possibles durant le séjour ; cela ne peut pas être envisagé dans l'esprit des missions.

La tenue vestimentaire de chacun est essentielle : **les shorts courts sont interdits pendant les heures de travail et hors heures de travail.**

L'état d'ébriété ou l'état sous l'emprise de drogues **ne seront pas tolérés.**

Le respect de la hiérarchie est fortement conseillé.

2- RESPECTER LES POPULATIONS LOCALES

Dans la plupart des missions, nous favorisons une immersion culturelle et un véritable échange au sein du pays d'accueil.

Il est demandé à chacun de respecter les différences culturelles et religieuses ainsi que les différences de conditions de vie : alimentation, logement, éducation, comportement à l'égard des femmes, des anciens et des représentants du culte.

3- RESPECTER LES PARTENAIRES

Nous construisons des partenariats internationaux fondés sur un principe de réciprocité et veillons à ce que notre participation ne se substitue pas à un emploi local.

Nous demandons à nos volontaires de respecter le projet porté localement par nos partenaires, de faire preuve de bonne volonté et de flexibilité pour apporter une aide efficace ainsi qu'une compréhension des besoins locaux.

4- RESPECTER LA LEGISLATION INTERNATIONALE ET LOCALE

Chaque volontaire s'engage à respecter les lois et coutumes en vigueur dans le pays d'accueil.

5- RESPECTER LES DROITS DES ENFANTS

Les volontaires sont souvent conduits à travailler avec des enfants vulnérables.

En cas de violation des droits de l'enfant, chaque volontaire est encouragé à signaler les situations délicates à l'équipe encadrante.

6- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Nous comptons sur les volontaires pour respecter l'environnement naturel des pays visités, maîtriser et limiter leur consommation d'eau et d'énergie ainsi que veiller à la gestion des déchets.

Il est important de respecter ces règles d'éco-citoyenneté, de montrer l'exemple à tout instant, même si les usages locaux sont différents.

7- RESPECTER LE PATRIMOINE CULTUREL

Nous devons respecter les sites historiques, archéologiques, culturels et spirituels en adoptant un comportement et une tenue appropriés.

8- RESTER HUMBLE

Nous ne partons pas sauver le monde mais nous apportons à notre niveau une contribution efficace, si possible.

9 – DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du droit à l'information, l'ONG peut être amenée à partager des photos de groupe prises pendant les missions afin de les publier soit sur le site Internet, sur des revues ou en diffusion vidéo.

Toute personne, dispose d'un droit exclusif sur son image et l'utilisation de celle-ci.

Sauf, avis contraire, le volontaire autorise l'ONG à diffuser des photos prises pendant les missions.

C'est autour de ces valeurs et principes que notre ONG se retrouve et participe à la construction du monde de demain.

Il relève de la responsabilité de chacun de devenir acteur de sa mission à part entière. Nous sommes ambassadeurs de ces valeurs à travers nos actions, notre comportement et la poursuite de notre engagement à notre retour.

Tout manquement évident à l'un de ces principes de la part d'un volontaire me conduira à prendre les mesures qui s'imposent. Le rapatriement de la personne sera immédiat et nous agirons à son retour de façon plus définitive.

Qualités indispensables pour réussir sa mission :

Sens de l'adaptation, Ouverture d'esprit, Humilité, Générosité, Respect, Sens des responsabilités,
Rigueur, Professionnalisme, Maturité, Sens de l'engagement, Connaissance de l'anglais, Endurance physique.

Je soussigné (e), _____

reconnais avoir pris acte des directives de cette charte et m'engage à respecter les termes et les clauses qui l'accompagnent.

Date et signature